# Conservation

## Durée de conservation dans l’application

La direction ne précise pas les informations concernant la durée de conservation, nous avons donc décidé de suivre les règles de bonne pratique :

* Les devis devront être gardé jusqu’à l’acceptation du service juridique.
* Les factures devront être garder jusqu’à l’acceptation du service juridique.
* Les plans de maison devront être conservés indéfiniment.
* Les comptes utilisateurs (et leurs données) devront être conservés indéfiniment, sauf si l’utilisateur fait une demande de suppression.
* Seul les devis invalidés devront être supprimés après 24h.

## Principe de purge et archivage

Les devis et les factures devront être archivés lors de l’acceptation du service juridique.

## Modalités de sauvegarde

Les documents archivés devront être stockés sur un serveur de la société Madera.